

# Comité de l'ABRC sur l'évaluation- mandat

Révisé et adopté en Septembre 2020

## Introduction

Les approches en matière d'évaluation des bibliothèques évoluent. Les mesures et les classements fondés sur le fonds de la collection ou le nombre d'opérations de prestation de service sont devenus désuets dans le contexte numérique actuel. Il y a aussi une volonté croissante d'examiner plutôt la façon dont les bibliothèques pourraient évaluer leur contribution aux résultats plus généraux que souhaite obtenir l'université.

Les orientations stratégiques de 2019-2022 de l'ABRC énoncent ce qui suit :

*La culture d'évaluation de l'ABRC au sein des bibliothèques de recherche canadiennes et entre celles-ci permet d'articuler leurs contributions à l'enseignement supérieur et à la recherche; et facilite l'évolution continue de la capacité et des services d'évaluation.*

## Mandat et rôle

Le Comité sur l'évaluation vise à faire avancer l'objectif stratégique « **Démontrer l'impact** » de l'ABRC, pour lequel les orientations stratégiques de 2019-2022 de l'ABRC énoncent que l'ABRC sera responsable de ce qui suit :

- En collaboration avec d'autres organismes d'enseignement supérieur, élaborer de nouveaux indicateurs et approches pour démontrer l'impact sur la recherche, l'enseignement et l'apprentissage.
- Faciliter, renforcer et communiquer un programme continu d'évaluation qualitatif et quantitatif des bibliothèques à l'échelle pancanadienne.

Le Comité sur l'évaluation dirige le développement et la prestation continue du programme de statistiques de l'ABRC, et élabore de nouvelles méthodes et mesures d'évaluation afin de veiller à ce que les membres de l'ABRC recueillent et utilisent de solides preuves pour appuyer leur prise de décisions.

## Fonctions

Le Comité sur l'évaluation aura les fonctions suivantes :

- Faire progresser les orientations stratégiques mentionnées ci-dessus.
- Surveiller les changements à la théorie et aux programmes d'évaluation des bibliothèques de recherche à l'échelle mondiale.
- Étudier le type et la nature des relations à l'échelle du campus qui sont importantes pour l'évaluation efficace et valide des bibliothèques, et

communiquer les conclusions.

- Élaborer de nouveaux indicateurs et de nouvelles mesures axés sur les résultats, et mettre en commun les pratiques exemplaires pour démontrer la valeur des bibliothèques.
- Cerner les moyens de faciliter l'évaluation des services des bibliothèques et de leurs retombées sur les étudiants, le corps professoral et les chercheurs.
- Surveiller l'exécution annuelle du programme de statistiques de l'ABRC et s'assurer que ce programme évolue, dans la mesure où cela s'avère nécessaire, afin de répondre aux besoins des membres de l'ABRC.
- Collaborer avec les comités de l'ABRC et/ou mettre sur pied des groupes de travail chargés d'entreprendre un projet ou une initiative ou de contribuer à l'atteinte d'un objectif.
- Se conformer aux lignes directrices sur les comités de l'ABRC.

Le Comité fait régulièrement rapport au Conseil et aux membres aux assemblées générales.

## **Membres**

Le Comité comptera habituellement de quatre à huit directeurs de bibliothèque de l'ABRC. Le président et le directeur général sont membres d'office du Comité. Habituellement, au moins un membre du Comité est aussi membre du Conseil. La sélection d'un président ou d'une présidente du comité, telle que recommandée par les membres du comité, sera approuvée par le Conseil d'administration et la nomination sera pour un mandat de deux ans. Le mandat peut être renouvelé autant de fois que le comité le juge opportun.

## **Sous-comités et groupes de travail**

Le Comité mettra sur pied des sous-comités ou groupes de travail au besoin. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de ces groupes soient membres du Comité, mais le président du sous-groupe le sera habituellement. Le Comité approuvera les budgets des projets, les membres, les présidents et les mandats des groupes de travail et des sous-comités.

Ce Comité a été mis sur pied en janvier 2016.